



INFORMATIONS RETRAITE DU REGIME GENERAL

Vous envisagez de prendre votre retraite prochainement et vous souhaitez connaître les démarches à effectuer ?

Sachez que la retraite n'est pas automatique et vous devez en faire la demande 6 à 4 mois avant la date de départ souhaitée.



En quelques clics sur lassuranceretraite.fr, il est désormais possible de demander sa retraite en ligne depuis l'espace personnel. De la constitution du dossier jusqu'à la transmission des pièces justificatives : tout se fait en ligne !

Retrouvez [ici](#) toutes les étapes et informations nécessaires pour préparer votre départ à la retraite en toute sérénité.

Les détails en [vidéo](#) !

 Rapide	 Facile	 Sécurisé
Plus besoin de vous déplacer : transmettez vos pièces justificatives en ligne.	Le formulaire de demande est personnalisé et prérempli.	Un niveau de sécurité maximum garanti par FranceConnect.

N'hésitez pas relayer l'information à vos agents.